

Monsieur  
Urs F. Meyer  
Union patronale Suisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 4 juillet 2001

T:\DIRCVCI\INFODIR\PREAVIS\PREAVI01\POL0112.DOC  
JUG/fr

***Recommandation de la CDIP concernant la formation et l'intégration des jeunes de langue étrangère au degré secondaire II***

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 1<sup>er</sup> mars 2001 relatif au dossier mentionné sous rubrique et vous remercions de nous avoir consultés à son propos.

**Considérations générales**

Nous saluons la volonté de la CDIP de mieux intégrer les jeunes de langues étrangères en leur donnant la possibilité de s'intégrer aux filières de formation du secondaire II. Cette intégration, qui est souhaitable en soi, ne doit cependant pas se faire au détriment du niveau des différentes formations en question (notamment de la formation professionnelle).

Il faut être conscient, que si les compétences en langues premières peuvent être un atout pour les entreprises, ces compétences ne peuvent compenser, dans la plupart des entreprises, des carences dans la langue locale (utilisée au sein de l'entreprise et avec ses clients).

Une véritable intégration ne peut se faire à terme que si les jeunes maîtrisent correctement la langue locale.

**Mesures concernant les fédérations et associations professionnelles**

1. Gagner les entreprises à l'idée qu'il convient de renforcer l'intégration des jeunes de langues étrangères.

Nous sommes d'avis qu'il est important de sensibiliser les entreprises, comme les autres acteurs de ce pays, à l'importance de l'intégration des jeunes de langues étrangères.

2. Créer pour les formateurs, au sein des entreprises ou pour plusieurs entreprises, des possibilités de formation continue dans le domaine de la diversité culturelle et la gestion de l'allophonie ou développer les offres existantes.

Il nous paraît difficilement concevable pour les formateurs présents en entreprise de pouvoir assurer une formation dans une langue autre que celle de l'entreprise. La formation d'apprentis représente une charge de travail importante pour l'entreprise. Il est donc délicat d'augmenter encore cette charge alors qu'il est de plus en plus difficile de trouver des entreprises prêtes à former des jeunes. Si cette mesure relève de l'utopie pour les PME, ce type de formation est toutefois envisageable si la taille de l'entreprise le permet ou si des besoins spécifiques liés à la branche le justifient.

3. Accorder davantage d'importance, lors des examens d'admission et des tests d'aptitudes, à la plus-value que représentent les compétences en langues premières ainsi que les compétences interculturelles et tenir compte de l'allophonie des élèves.

Les compétences interculturelles et en langues premières sont d'ores et déjà prises en compte lorsqu'elles représentent une véritable plus-value pour les entreprises. Il paraît toutefois difficile et irréaliste de demander à une entreprise, qui fait l'effort de former un jeune, de faire abstraction des carences de celui-ci dans quelque domaine que se soit. Il ne faut pas oublier qu'à la différence d'une formation académique, un apprenti est amené à effectuer un certain nombre de tâches en entreprise. Celle-ci se doit donc de choisir le meilleur candidat possible pour le travail en question, allophone ou non.

4. Soutenir la mise en place de filières de formation bilingues dans lesquelles une partie de la formation peut être suivie en langue première.

La mise en place de filières bilingues n'est, à notre avis, pas souhaitable. Cette mesure n'est de plus pas réaliste au vu des moyens financiers et humains affectés actuellement à la formation. Il s'agit de privilégier la mise en place de cours d'appuis en langue locale, chaque fois que cela s'avère possible, plutôt que de mettre sur pied des filières séparées qui sont, selon nous, un obstacle à l'intégration des jeunes. Cependant, pour certaines branches, des formations en langue première peuvent s'avérer indispensables, mais ce type de formation devrait rester l'exception.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur